

Partie 1:

Victime ou auteur? Attaquer ou protéger ?



Introduction

Préparation

Cette séance nous permet d'aborder les « Ambiguïtés dans les conflits ». Elle fait partie d'un programme éducatif destiné à aider les enseignants afin d'apporter une compréhension de base du Droit International Humanitaire (DIH) à leurs élèves.

Le DIH, ou Droit des Conflits Armés, ou droit de la guerre, est une branche distincte du droit international qui régleme la conduite des hostilités afin de limiter les souffrances et les dommages que ces dernières infligent aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il est important de faire la distinction entre le DIH et le droit des Nations Unies qui concerne la légalité d'entrer en guerre (par exemple La Charte des Nations Unies de 1945).

« Le DIH est une branche du droit distincte des droits de l'homme. »

Le DIH se distingue aussi des Droits de l'Homme qui visent à promouvoir et à protéger les droits des individus partout dans le monde, en temps de paix comme en temps de guerre. Parmi les instruments de protection des droits de l'homme, on trouve notamment la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (ou Convention européenne des droits de l'homme) et la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes.

L'étude du DIH n'offre pas seulement aux élèves la connaissance d'une série de règles s'appliquant aux conflits lointains. Il fournit également un cadre stimulant pour sensibiliser les élèves aux principes et valeurs humanitaires tels que la distinction, le traitement humain et le respect de la dignité humaine. Ces concepts peuvent influencer les décisions des élèves dans leur vie quotidienne ainsi que dans leur communauté.

« Le DIH vise à protéger les personnes qui ne participent pas, ou ne participent plus, aux hostilités et à fixer des limites aux méthodes et moyens de guerre. »

De plus, dans une société plus que jamais dominée par les médias, les élèves sont sans cesse exposés aux images et aux actualités des conflits, ainsi qu'à leur impact sur le plan humain, social et environnemental. Ces informations sont souvent transmises en dehors du contexte, ce qui peut avoir pour effet de les rendre incomplètes et biaisées.

En se penchant sur les thèmes et les activités de ces séances, le programme aide les élèves à acquérir les capacités qui leur permettront de devenir de jeunes adultes munis d'un esprit critique. Ils apprendront à analyser la totalité des informations, à combattre les préjugés, à rechercher des valeurs universelles au travers de questions qui leur paraissent éloignées, et à mieux comprendre la situation de leurs semblables en temps de guerre.

La première séance vise à présenter les diverses catégories de personnes et de biens existant dans un conflit armé, afin de les traiter conformément au droit. Les élèves auront un aperçu de la difficulté d'identifier la catégorie à laquelle appartient une personne ou un bien dans une situation instable telle que celle d'un conflit armé.

Résumé du cours

Préparation

Les personnes sont souvent définies selon le rôle qu'elles jouent dans la société. Par exemple, un individu peut être considéré comme un dirigeant (politique ou d'affaires), un parent, un médecin, un enseignant, un fonctionnaire ou même une célébrité. Dans d'autres pays, un individu pourrait être défini selon son rôle de chef de tribu, de chef religieux ou de guerrier. D'un côté, une personne ne se résume pas seulement à son rôle quotidien et il faut éviter la catégorisation selon un seul critère, qui peut limiter les chances d'un individu. D'un autre côté, les sociétés se sont toujours organisées en fonction de catégories, et leurs règles de comportement et de traitement de personnes dépendent de la société à laquelle elles appartiennent. Par exemple, dans un grand nombre de sociétés, les femmes ont droit au congé de maternité alors que les hommes n'ont pas forcément droit au congé de paternité. De même, beaucoup de sociétés ont des règles qui déterminent la fin de la scolarité obligatoire à l'âge de 14, 16 ou 18 ans, ou fixent l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

De la même façon, la catégorisation des personnes (et des biens) joue un rôle clef dans le DIH. Les différents types de protections et d'obligations s'appliquent aux personnes en fonction de la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Tandis que les règles du DIH concernant les différentes catégories sont faciles à comprendre, il n'est pas toujours évident d'évaluer et de catégoriser des personnes dans l'environnement tangible d'un conflit. Les combattants prennent leurs décisions sur leur analyse immédiate des informations. Toutefois, dans les situations de conflit, l'accès à l'information est limité et les faits changent rapidement. Ce cours présente aux élèves des ambiguïtés et des idées préconçues concernant la catégorie juridique d'un individu, par exemple entre un combattant, un combattant hors de combat et un civil.

Le cours examine aussi la façon dont les perceptions de ces acteurs peuvent changer selon les informations que possèdent ceux qui participent activement aux combats et les observateurs externes, par exemple les médias.

Dans les conflits, le comportement et les choix des individus peuvent rendre la catégorisation de personnes plus délicate. Bien qu'une personne semble en tout point appartenir à une catégorie, certains comportements ou certaines circonstances pourraient suggérer autre chose, ou même la faire basculer dans une autre catégorie juridique. Par exemple, un groupe de femmes institutrices pourraient, en réponse à l'effondrement de la société lors d'un conflit, spontanément prendre les armes pour défendre leurs élèves contre une attaque à l'égard de leur village (*levée en masse*).

« Le terme levée en masse se réfère à des civils qui prennent les armes spontanément pour résister à une force d'invasion. »

Les activités supplémentaires de ce module approfondissent le thème des ambiguïtés liées à l'identité et à la catégorisation des biens, des bâtiments et autres types d'infrastructures pendant les conflits. Elles introduisent les concepts d'objectifs militaires, objectifs civils et dommages collatéraux.

NOTES POUR L'ENSEIGNANT

Le terme combattant s'utilise dans le contexte de conflits armés internationaux. Les combattants hors de combat sont des individus qui ne participent plus aux combats, parce qu'ils sont blessés, détenus ou ils se sont rendus.

Objectifs Pédagogiques

Préparation

À la fin du module et des activités supplémentaires, les élèves feront une distinction importante liée à la conduite des hostilités et à la protection des personnes dans un conflit armé, c'est-à-dire la différence entre les catégories clefs de personnes et de biens (combattants, combattants hors de combat et civils ; cibles militaires et civiles). Les élèves auront un aperçu des différentes protections et du traitement qui correspondent à ces catégories.

« Un civil est toute personne qui n'est pas combattant. Les civils sont une catégorie de personnes protégée par le DIH. Toutefois, si les civils participent directement aux combats, ils perdent dans le même temps leur statut de protection pendant ce temps».

A la fin du cours, les élèves connaîtront également les concepts tels que les *civils* (dont les enfants, les réfugiés et les internés civils), les blessés (soit soldats soit civils) et les prisonniers de guerre.

Sur un plan personnel, les élèves découvriront comment un conflit peut avoir une influence sur des individus, souvent en les faisant agir d'une façon très différente par rapport à leur comportement habituel. Par conséquent, ils comprendront l'importance d'analyser les situations d'un œil critique, selon les informations et les faits plutôt que selon des idées préconçues.

Les élèves développeront leur esprit critique et leur capacité à explorer des points de vue multiples, en examinant :

- l'application des principes et des notions juridiques aux scénarios divers
- de quelle façon la perception d'un individu ou de ses actes peut varier selon les circonstances et les informations disponibles sur le moment.

Les activités en classe visent à développer la pensée critique des élèves et leur capacité à argumenter et à exposer leurs idées. Les activités supplémentaires et la possibilité de créer un projet visent à développer l'analyse, la recherche, l'écriture et la présentation orale.

« Les élèves feront une distinction importante liée à la conduite des hostilités et à la protection des personnes dans un conflit armé».

Information générale : principes juridiques et règles

Préparation

Le DIH fait la distinction entre ceux qui participent directement aux hostilités et ceux qui, quelque soit la raison, ne participent pas ou plus aux combats.

« Dans le DIH, le terme combattant se réfère aux membres qui appartiennent aux forces armées d'une partie au conflit (à l'exception du personnel médical ou religieux). »

Un principe essentiel du DIH est le respect des vies et de l'intégrité physique et mentale de tous ceux qui ne participent pas ou plus aux hostilités. Ils ont également droit à un *traitement humain*. Le DIH prévoit que les différentes catégories de personnes doivent être traitées et protégées de différentes façons par des combattants (soit les décideurs militaires, soit les soldats de rang inférieur).

Les catégories sont:

- combattants
- combattants hors de combat
- civils

Les civils ne doivent pas être l'objet d'une attaque. Une fois qu'un combattant est blessé, qu'il a été capturé ou s'est rendu, il devient un combattant hors de combat et il a le droit à un traitement juste et non-discriminatoire. De même, le DIH fait une distinction entre les objectifs militaires ou civils.

Le DIH fixe des règles et principes concernant la protection des objectifs civils. Les cibles n'étant pas utilisées à des fins militaires ne doivent pas faire l'objet d'une attaque. Si un bien civil ou une personne civile se situe près d'une cible militaire, les combattants doivent respecter un *usage proportionnel de la force* afin de minimiser les dommages collatéraux aux cibles civiles (les modules suivants examineront cette règle dans les détails).

« Hors de combat signifie qu'il ne combat plus, parce qu'il est blessé, détenu ou qu'il s'est rendu »

Les traités internationaux suivants fixent les principes juridiques visant à protéger ceux qui ne participent pas ou plus aux combats et les objectifs civils dans un conflit :

La [première] Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (1949)

La [quatrième] Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre

Protocole I – *Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (1977)*

Protocole II – *Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (1977)*

Information générale :

principes juridiques et règles

Préparation

Contexte des traités du DIH

Le DIH consiste en quatre Conventions de Genève, trois protocoles additionnels et plusieurs autres traités internationaux qui traitent de questions spécifiques comme, par exemple, la protection des biens culturels et l'interdiction de certains types d'armes.

Les traités internationaux relatifs aux règles du conflit armé se sont développés au cours de nombreuses années.

Les événements de la Seconde Guerre Mondiale ont donné une impulsion à la communauté internationale pour réaffirmer et développer les principes de la Convention de Genève de 1929. Cette impulsion a conduit aux Première, Deuxième et Troisième Conventions de Genève de 1949. Les conséquences de la Seconde Guerre Mondiale sur la population civile ont aussi incité à la rédaction de la Quatrième Convention de Genève de 1949 qui concerne le traitement des civils pendant les conflits internationaux.

Les deux Protocoles Additionnels de 1977 ont été écrits en réponse à l'évolution de la nature de la guerre après la Seconde Guerre Mondiale, et particulièrement en réponse à l'augmentation des guerres de libération nationale et des conflits armés internes. Un Troisième Protocole Additionnel portant la création d'un emblème additionnel distinctif, le cristal rouge*, a été adopté en 2005,

* Les trois emblèmes distinctifs – la croix rouge, le croissant rouge et le cristal rouge (tous sur fond blanc) – sont des signes visibles de la neutralité et de la protection lors d'un conflit armé.

Les principes du DIH

Un grand nombre de règles en DIH sont fondées sur les principes essentiels de distinction, de proportionnalité et d'humanité. Les élèves découvriront eux-mêmes au cours de ces modules les principes clefs fixés par ces textes internationaux. Les activités permettront aux élèves de découvrir les règles qui s'appliquent aux groupes distincts – *les civils, les soldats blessés et les prisonniers de guerre* – ainsi que les obligations additionnelles relatives aux enfants en temps de guerre (dont *les enfants soldats*), considérés comme particulièrement vulnérables. Toutefois, pour donner une structure à l'apprentissage, cette première séance comporte une liste des principes clefs sur laquelle les élèves peuvent s'appuyer au cours des modules.

* Les termes en italique peuvent aider les élèves à créer un glossaire des termes relatifs aux conflits armés au cours de ces modules. La création du glossaire peut être réalisée comme activité supplémentaire.

“Les trois emblèmes distinctifs – la croix rouge, le croissant rouge et le cristal rouge (tous sur fond blanc) – sont des signes visibles de la neutralité et de la protection en conflit armé.”

Activité 1

Activités

Discussion en petits groupes sur les catégories juridiques et l'ambiguïté des identités dans un conflit, en examinant les **cartes d'images** (paires de photos visant à lancer une discussion), suivi par la présentation des conclusions des groupes devant la classe et la synthèse des principes clefs du DIH.

Durée : 45 à 50 minutes

Divisez la classe en petits groupes de quatre à six élèves.

Première Partie (20 minutes)

Présentez à chaque groupe une **carte d'images**. Chaque groupe d'élèves découvre le concept des catégories distinctes de personnes : les civils, les combattants et les combattants hors de combat, et les difficultés pouvant être rencontrées lors de la catégorisation des individus dans le contexte d'un conflit armé.

Notes pour l'Enseignant

Pour commencer, ne présentez que les photographies et les **Questions introductives** aux élèves, qui devront discuter de leurs réactions initiales sans autre information. Les **Questions introductives** visent à stimuler une discussion et elles sont divisées en deux parties. Selon la dynamique de la classe et des groupes, l'enseignant peut donner aux élèves les deux parties en même temps ou consécutivement. Pendant la discussion initiale, les élèves devront considérer à quelle catégorie juridique chaque individu appartient.

Après 10 à 15 minutes, présentez à chaque groupe les **Informations complémentaires** relatives aux **cartes d'images**. Les **Informations complémentaires** invitent les élèves à imaginer le sujet de la photo en fonction des nouveaux éléments de contexte et les encouragent à réexaminer leurs opinions sur ces sujets à la lumière de ceux-ci. Les élèves devront déterminer si les scénarios divers influent sur la catégorisation juridique des photos. Ils devront aussi considérer quelle protection et quel traitement les combattants devraient accorder à ces différentes catégories d'individus. Vous pourrez suggérer aux élèves d'utiliser les termes « traitement humain », « distinction » (entre les civils et les combattants, par exemple) pour les aider avec cette activité.



Ressources pour l'élève

- 1A.** Cartes d'images
- 1B.** Questions introductives (divisées en deux parties)
- 1C.** Informations Complémentaires

Ressources pour l'enseignant

- 1D.** Contexte de l'image
- 1E.** Situations réelles

Les mots en gras indiquent des ressources pour les enseignants, contenues dans ce dossier.

Le Principe de Distinction

Les parties au conflit doivent faire la distinction entre les civils et les combattants, ainsi qu'entre les biens civils et les objectifs militaires, avant de lancer une attaque.

Activité 1

Activités

Suggestion!

Les élèves chercheront une solution blanche ou noire ou une réponse vraie ou fausse. Il est important d'insister sur le fait que l'activité vise à considérer ces individus à la lumière d'informations tangibles. Les circonstances et les faits peuvent changer rapidement dans un conflit et ceci peut influencer sur les décisions des combattants. Les protections et les obligations requises par le DIH sont liées à la catégorie juridique d'un individu. Cependant, dans certaines circonstances, la catégorie à laquelle une personne appartient peut varier selon son comportement, en fonction des circonstances.

Toutefois, étant donné que les individus représentés sur les photographies sont des personnes réelles, dans des conflits actuels. Ce dossier comporte des informations sur le contexte de ces images (cf. **Contexte des images**), qui pourrait donner lieu à une discussion à la fin de l'exercice.

Si les élèves manifestent une curiosité à l'égard de ce sujet, des difficultés et des ambiguïtés des catégories juridiques et des comportements des individus au cours des conflits, l'enseignant peut conseiller aux élèves de se référer à la partie **Situations réelles** dans ce dossier. La référence à ces situations réelles vise à mettre en lumière une gamme de situations complexes qui pourraient remettre en cause les idées préconçues des élèves et donner lieu à davantage de scénarios probables qu'ils pourraient rechercher eux-mêmes ou en tant qu'activité supplémentaire.



Ressources

Ressources pour les groupes

1D. Contexte de l'image

1E. Situations réelles

Activité 1

Activités

Deuxième Partie (15 minutes)

Après les discussions en petits groupes, engagez la classe dans une séance plénière durant laquelle ils pourront s'exprimer sur l'activité précédente.

Chaque groupe peut désigner un porte-parole pour rapporter à la classe les réflexions clés du groupe. Pendant leurs discussions en groupes, les élèves auront exploré les protections et traitements que les combattants doivent accorder aux différentes catégories de personnes. Les élèves devront se concentrer sur l'articulation de ces impressions et réflexions en quelques principes généraux à présenter à la classe pendant la séance plénière. L'activité de classe optionnelle (Charte des Principes de la Guerre) peut aider les élèves à analyser leurs réactions de manière cohérente.

Etant donné la nature ambiguë de ces images, il est probable que diverses opinions soient exprimées. L'un des objectifs clés de ces modules est d'encourager les élèves à considérer d'autres perspectives et à analyser les situations d'un œil critique. L'enseignant doit vivement encourager un débat pendant la séance plénière. Ceci aidera les élèves à développer leurs compétences à débattre, à raisonner et à convaincre.



Des feuilles de papier en format A3 pour que les élèves puissent commencer à écrire une Charte des Principes de la Guerre.



Activité 1

Activités

ACTIVITE ADDITIONNELLE POUR LA CLASSE, OU ACTIVITE SUPPLEMENTAIRE



Charte des Principes de la Guerre

L'exercice supplémentaire de création d'une charte des principes de la guerre a plusieurs objectifs :

1. Pendant les discussions en groupes, les élèves auront considéré les obligations des combattants concernant la protection et le traitement de groupes ou individus des images. Cette charte leur permet de développer des principes généraux basés sur des exemples spécifiques présentés dans les images.
2. Rédiger une charte basée sur leur évaluation des différentes protections et des traitements pourra responsabiliser les élèves et leur donner un aperçu des difficultés ressenties par les législateurs. Quand les élèves se mettront à la place des législateurs, les codes de conduite et les lois leur paraîtront moins éloignés de leurs vies quotidiennes. De plus, après s'être posés les mêmes questions que celles considérées par les codificateurs du DIH (c'est-à-dire les législateurs qui ont assemblé et développé le DIH en règles écrites), les élèves ne s'étonneront plus de l'existence du DIH.

Ressources pour les groupes

- 1D. Contexte de l'image
- 1E. Situations réelles

Rédiger une charte est un acte de responsabilisation des élèves ; il est donc important qu'ils ne se sentent pas intimidés par le style du document. Ce dossier inclut des **Phrases d'introduction** pour aider les élèves à commencer à écrire leur charte, ainsi que des **Exemples de clauses** pour permettre à l'enseignant de guider les élèves pendant l'activité.

Afin d'encourager les élèves à assumer la responsabilité de leurs chartes, ils pourront les écrire sur des feuilles de papier en format A3 et les afficher dans la salle de classe. À la fin de chaque séance sur le DIH, les élèves pourront ajouter d'autres principes dans le but de développer une charte complète au cours des modules. Cette activité pourrait même devenir le projet du lycée entier pour promouvoir des valeurs communes entre les élèves.

Activité 2

Activités

L'Activité 1 peut se répéter avec les **cartes d'images (cibles)** afin d'étendre le concept de catégories à celles des lieux, des bâtiments et de tout autre type d'infrastructure des individus.

L'Activité 2 peut servir comme activité de classe, en suivant le même format que l'Activité 1, mais avec les ressources suivantes :

Questions introductives (cibles)

Informations complémentaires (cibles)

Sinon, l'Activité 2 peut servir d'activité supplémentaire (cf. page 14).



Ressources pour les groupes

2A. Cartes d'images

2B. Questions introductives (divisées en deux parties)

2C. Informations complémentaires

Ressources pour l'enseignant

2D. Contexte de l'image

2E. Situations réelles



Approfondissement



Extensions

ACTIVITE 1 : ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES / SUGGESTIONS DE DEVOIRS

Glossaire des termes relatifs aux conflits armés

Pour conclure la séance, donnez aux élèves cette tâche supplémentaire. Elle peut être adoptée à la fin de chaque séance sur le DIH. Le glossaire que les élèves produiront constituera une ressource utile pour le développement dans leur compréhension du DIH et leur préparation aux contrôles.

En classe, les élèves devront commencer à développer un dictionnaire des termes relatifs aux conflits armés (dont les termes définis dans le DIH), avec une explication de chaque terme et un exemple pertinent tiré de la vie réelle.

Allouez à chaque élève un ou deux termes, par exemple *combattant*, *combattant hors de combat*, *prisonnier de guerre*, *dommages collatéraux*, *camp de réfugiés*, *civils*, *personnes déplacées*, *enfant soldat*, *boucliers humains*, *siège*, *casques bleus*. Les ressources de ce dossier se réfèrent à un glossaire de termes relatifs aux conflits armés. L'enseignant peut sélectionner d'autres termes qui feront l'objet de discussions avec les élèves.

Demandez à chaque élève d'écrire une définition du terme. De plus, les élèves devront produire un résumé bref d'un conflit historique récent (en un ou deux paragraphes) en se servant du terme dans le contexte. Vous en trouverez un exemple dans les ressources de ce dossier pour guider les élèves.



Ressources pour les groupes

3B. Sources pour la recherche

Approfondissement



Opportunité pour un projet éducatif

Vu que les conflits font partie de la société humaine, le thème des « ambiguïtés d'identité dans les conflits » peut être exploré dans un grand nombre de matières du programme scolaire. Les enseignants pourront donc se concerter avec leurs collègues enseignants de français, d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, d'arts, d'éducation civique et ainsi de suite, afin de développer un projet éducatif approfondi pour différentes classes et qui souhaiteraient acquérir des compétences variées.

Une manière de lancer le projet consiste à faire travailler les élèves en groupes de deux sur une étude conjointe, à présenter dans un dossier écrit, un exposé oral à la classe, un débat ou un projet médiatique ou artistique.

Chaque groupe d'élèves devra se concentrer sur un personnage, une bataille, ou un objectif dans un conflit contemporain, historique ou fictif, qui soit sujet à controverse. Ce plan de cours contient quelques suggestions de scénarios, mais les élèves sont libres de choisir un sujet de leur choix.

Après avoir fait leurs recherches sur le sujet, un des élèves devra considérer si les combattants ont accordé la protection et le traitement requis par le DIH aux personnes, aux groupes de personnes, aux biens ou aux infrastructures dans le scénario, et un autre élève devra jouer l'avocat du diable soutenant que le traitement a été approprié (cf. **Ressources**).

En plus de développer les capacités de recherche, d'écriture, de présentation, de débat et de travail en équipe, ce type de projet encouragera les élèves à se mettre à la place des personnes au cours d'un conflit armé. Le projet donnera aussi aux élèves un aperçu des informations que les soldats et les décideurs militaires doivent considérer lors de situations de conflit.



Ressources pour les groupes

- 3A.** Documents à emporter chez soi
- 3B.** Sources pour la recherche

Approfondissement



ACTIVITE 2 : ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES / SUGGESTIONS DE DEVOIRS

Les élèves peuvent travailler seuls ou en groupes pour explorer les **cartes d'images (cibles)** et ajouter un des deux éléments suivants par le biais d'une brève présentation ou d'un dossier écrit :

Option 1

Les élèves devront préparer (sous forme de mémo ou de présentation) un « Briefing pour soldats » qui explique aux soldats de tous les rangs les principes clefs du traitement des bâtiments et d'autres types d'infrastructures lors d'un conflit. Cette recherche devrait se concentrer sur tout ce que les soldats doivent prendre en considération avant de lancer une attaque contre des biens ou des installations. Pendant cet exercice supplémentaire, demandez aux élèves de réfléchir sur les catégories de biens ou d'infrastructure :

- à emploi manifestement militaire
- à emploi manifestement civil
- dont l'emploi n'est pas évident.

L'enseignant peut suggérer que les élèves recherchent les emblèmes de protection, reconnus dans le monde entier, qui ont été développés pour identifier les biens et les lieux n'étant pas considérés comme objectifs militaires.

Pendant ce travail, il est important de rappeler aux élèves que le cours vise à remettre en question des idées préconçues. Leurs projets doivent donc inclure des conseils aux soldats concernant les infrastructures manifestement militaires mais qui pourraient temporairement contenir des civils, et vice versa.



Ressources pour les groupes

- 3A.** Documents à emporter chez soi
- 3B.** Sources pour la recherche

Approfondissement



OU

Option 2

Les élèves devront écrire une brève étude de cas sur un bien, un bâtiment ou un autre type d'infrastructure qui a été l'objet d'une attaque ou qui a été frappé par inadvertance pendant un conflit. Les élèves pourraient se servir des incidents référencés dans les **Situations réelles** ou ils pourraient faire des recherches sur un incident dont ils ont entendu parler dans les médias.

Pour cette deuxième option, les élèves devront chercher des informations sur la cible et le contexte de l'attaque. Ils devront se concentrer sur la destination (utilisation) des biens attaqués, le but de l'attaque et les conséquences de l'attaque (civiles et militaires). Au lieu d'exprimer une opinion sur la justification de l'attaque, ils devront considérer la façon dont ils auraient réagi eux-mêmes à la lumière des informations recherchées. Auraient-ils lancé l'attaque, frappé avec des armes diverses, ou choisi de ne pas attaquer du tout ? Quelles informations complémentaires auraient-ils essayé d'obtenir avant de décider ?



Ressources pour les groupes

- 1E. Situations réelles
- 2E. Situations réelles
- 3A. Ressources à emporter chez soi
- 3B. Sources pour la recherche

Suggestion!

Des questions connexes seront abordées en Module 3 (« Directives de Base »), donc ces activités supplémentaires pourront être utilisées dans le contexte du Module 3, quand les élèves auront une vision plus approfondie du DIH.

Partie 1 : Ressources



PLANNING DU COURS

Pour l'enseignant

Plan du cours
Catégories
Principes
Article 3 Commun

ACTIVITE 1

Pour les groupes

- 1A. Cartes d'images
 - 1B. Questions introductives (divisées en deux parties)
 - 1C. Informations Complémentaires
 - 1D. Contexte de l'image
 - 1E. Situations réelles
 - 1F. Charte des principes de la guerre
-

ACTIVITE 2

Pour les groupes

- 2A. Cartes d'images
 - 2B. Questions introductives (divisées en deux parties)
 - 2C. Informations complémentaires
 - 2D. Contexte de l'image
 - 2E. Situations réelles
-

RESSOURCES POUR LES ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES

Pour l'enseignant et les élèves

- 3A. Documents à emporter chez soi et devoirs
- 3B. Sources pour la recherche

Plan du cours



Ressources

5 minutes

Introduction : divisez la classe en groupes de 4 à 6 élèves et donnez les ressources et les instructions de l'activité à chaque groupe.

Première Partie

20 à 25 minutes

Les élèves analysent les **cartes d'images** en réponse aux **Questions introductives**.

Les élèves reviennent sur leurs réactions aux **cartes d'images** à la lumière des **Informations complémentaires**.

Deuxième Partie

15 minutes

Une séance plénière avec la classe entière. Un porte-parole rapporte les réactions du groupe au reste de la classe.

Chaque groupe apporte quelques principes à la « Charte des principes de la guerre » (activité optionnelle).

L'enseignant explique les points qui n'ont pas été évoqués dans la discussion.

5 minutes

Lancez l'activité supplémentaire / le lancement d'un projet si opportun

Les Catégories



Combattant

Combattant (dans un conflit international).

Quelqu'un qui appartient à une force armée et qui participe directement aux hostilités, à l'exception du personnel médical ou religieux.

Les combattants n'incluent pas les mercenaires

Combattants hors de combat

Les combattants qui ne participent plus aux hostilités, par exemple une fois blessés, capturés ou après s'être rendus.

La catégorie des personnes hors de combat inclut :

- les prisonniers de guerre
 - les combattants blessés ou naufragés
 - les combattants qui se sont rendus
-

Civils

Tout individu n'étant pas combattant

La catégorie des civils inclut (entre autres)

- les enfants
- les réfugiés et les déplacés (internes)
- les internés civils

Les Principes



- Les combattants hors de combat et ceux qui ne participent pas activement aux hostilités ont droit au respect de leur intégrité physique et mentale. Ils doivent être protégés et traités de façon humaine.
- Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui se rend ou qui ne peut plus participer aux combats.
- Les combattants ennemis blessés et malades doivent être recueillis et soignés. Le personnel et les établissements sanitaires doivent être protégés. La croix rouge, le croissant rouge et le cristal rouge sur fond blanc sont les emblèmes indicatifs de cette protection. Ils doivent être respectés.
- Les combattants et civils capturés ont droit au respect de leur vie, de leur dignité, de leurs droits humains et de leurs convictions religieuses. Ils doivent être protégés contre les représailles.
- Personne ne doit être soumis à la torture physique ou mentale, ni aux punitions ou traitements inhumains ou dégradants.
- Il est interdit d'utiliser des armes ou des moyens de guerre de nature à causer des maux superflus et des souffrances inutiles.
- Les attaques ne peuvent uniquement être lancées que contre des objectifs militaires. Les parties en conflit doivent faire la distinction entre la population civile et les combattants. Il est interdit d'attaquer la population civile et les biens civils.

L'Article 3 Commun



L'article 3 commun établit des règles fondamentales qui n'acceptent aucune dérogation. Il s'apparente à une mini-Convention au sein des traités, car il contient les règles essentielles des Conventions de Genève sous forme condensée et les rend applicables aux conflits ne présentant pas un caractère international :

- L'article 3 exige que toutes les personnes se trouvant aux mains de l'ennemi soient traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable. Il interdit plus particulièrement le meurtre, les mutilations, la torture, les traitements cruels, humiliants et dégradants, les prises d'otages et les procès inéquitables.
- Il établit que les blessés, les malades et les naufragés doivent être recueillis et soignés.
- Il octroie au Comité International de la Croix Rouge (CICR) le droit d'offrir ses services aux parties au conflit.
- Il appelle les parties au conflit à mettre en vigueur, par voie d'accords dits spéciaux, tout ou partie des Conventions de Genève.
- Il reconnaît que l'application de ces dispositions n'aura pas d'effet sur le statut juridique des parties au conflit.

1A. Carte d'images 1



Enfant ou soldat ?



AFP/Getty



AFP/Getty

1A. Carte d'images 2



Soldat ou victime ?



ICRC



ICRC

1A. Carte d'images 3



Citoyen modèle ou criminel de guerre ?



Getty Images



Time and Life Pictures /Getty Images

1B. Questions préliminaires



A votre avis, qui sont ces individus ?

- Où habitent-ils ?
- Quel est leur rôle dans la vie quotidienne ?
- De quelle façon leur rôle influe-t-il sur les autres ?
- De quelle façon sont-ils traités par les autres dans la vie quotidienne ?

A votre avis, qui sont ces individus lors d'un conflit ?

- Comment serait leur vie quotidienne ?
- Seraient-ils les auteurs de violence, les victimes ou les témoins ?
- De quelle façon sont-ils affectés par le conflit ?
- De quelle façon leur rôle dans le conflit influe-t-il sur les autres ?
- A quelle catégorie juridique appartiennent-ils : combattant, combattant hors de combat ou civil ? Pourquoi ?
- Lors d'un conflit, de quelle façon devraient-ils être traités par les autres ?
- Si vous les considérez comme des civils, pensez-vous :
 - > qu'ils devraient recevoir un niveau de protection plus important ou
 - > qu'ils auraient pu devenir des participants aux hostilités ?

1C. Informations Complémentaires



CARTE D'IMAGES 1

Garçon au sac à dos rose

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant le garçon :
 - > il utilise l'arme de son père pour défendre sa sœur
 - > il porte des munitions dans son sac à dos
 - > il participe directement à un conflit armé.
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de ce garçon change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios changent-ils la catégorie juridique à laquelle le garçon appartient ?
- Le traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de sa situation ?
- Comment devrait-il être traité selon le DIH ? A quel type de protection a-t-il droit ?

Groupe de garçons

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant ces garçons :
 - > ils se trouvent dans un camp de réfugiés et ils attendent de retrouver leurs parents
 - > ce sont des jeunes délinquants dans un centre de détention pour mineurs
 - > ils font partie de la journée d'appel à la défense et ils reçoivent une préparation militaire de base
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de ces garçons change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios, changent-ils la catégorie juridique à laquelle les garçons appartiennent ?
- Les traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de leur situation ?
- Comment devraient-ils être traités selon le DIH ? A quel type de protection ont-ils droit ?

1C. Informations Complémentaires



CARTE D'IMAGES 2

Défilé de soldats

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant ce groupe de soldats :
 - > les soldats transportent des équipements pour aider une région frappée par une catastrophe naturelle
 - > les soldats transportent des équipements militaires pour une attaque contre une ville
 - > les soldats sont des prisonniers obligés de porter les équipements militaires de l'ennemi
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de ces soldats change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios, changent-ils la catégorie juridique à laquelle les soldats appartiennent ?
- Les traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de leur situation ?
- Comment devraient-ils être traités selon le DIH ? A quel type de protection ont-ils droit ?

Soldats qui marchent en direction du camion

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant ce groupe de soldats :
 - > les soldats portent leur collègue blessé au camion pour le transporter à l'hôpital de campagne
 - > les soldats portent leur collègue ivre au camion pour commencer leurs opérations quotidiennes
 - > Les soldats participent à un exercice de formation militaire
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de ces soldats change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios, changent-ils la catégorie juridique à laquelle les soldats appartiennent ?
- Les traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de leur situation ?
- Comment devraient-ils être traités selon le DIH ? A quel type de protection ont-ils droit ?

1C. Informations Complémentaires



CARTE D'IMAGES 3

Homme au pouce en l'air

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant cet homme :
 - > il est un homme politique éminent qui fait un geste positif à ces sympathisants
 - > il est un homme d'affaires qui vient d'assister à une réunion réussie
 - > il désigne d'un geste un tribunal des crimes de guerre en réponse aux allégations portées contre lui
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de cet homme change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios changent-ils la catégorie juridique à laquelle l'homme appartient ?
- Le traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de leur situation ?
- Comment devrait-il être traité selon le DIH ? A quel type de protection a-t-il droit ?
- Pensez-vous que ce qu'il doit aux autres varie selon la catégorie à laquelle il appartient ?

L'Homme à la chemise blanche dans un restaurant

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant cet homme :
 - > il est médecin et anthropologue (c'est-à-dire un scientifique qui se spécialise dans l'étude de l'origine, du comportement et du développement social et culturel des êtres humains)
 - > il est un homme marié et père de famille, qui prend un repas du soir avec ses amis
 - > il est médecin militaire dans un camp de concentration
- Est-ce que votre opinion vis-à-vis de cet homme change en fonction du scénario ?
- Les différents scénarios, changent-ils la catégorie juridique à laquelle l'homme appartient ?
- Le traiteriez-vous d'une manière différente en fonction de sa situation ?
- Comment devrait-il être traité selon le DIH ? A quel type de protection a-t-il droit ?
- Pensez-vous que ce qu'il doit aux autres varie selon la catégorie à laquelle il appartient ?

1D. Contexte de l'image



CARTE D'IMAGES 1

Garçon au sac à dos rose

Ce garçon était un enfant soldat. La photographie a été prise le 27 Juin 2003 et montre le garçon visant le photographe avec une arme à feu dans une rue de Monrovia (la capitale du Libéria) à la fin de la deuxième guerre civile du Libéria.

Groupe de garçons

Cette photographie a été prise le 10 Décembre 2004 et elle montre un groupe d'enfants soldats qui ne participent plus aux hostilités, dans un centre de réhabilitation à Gitega, au Burundi. Le Burundi a une longue histoire de conflits internes.

CARTE D'IMAGES 2

Défilé de soldats

Cette photographie a été prise au Laos. Ces soldats avaient été capturés par l'Armée Populaire de Libération. Leur sort n'est pas évident ; il dépendait probablement des ordres donnés au garde armé.

Soldats qui marchent en direction du camion

Cette photographie a été prise en 2002. Il s'agit de soldats qui participent à une simulation de l'évacuation d'un soldat blessé, comme exercice d'entraînement, pendant le cours de droit international humanitaire en Russie, intitulé « Senezh ». Ce cours de formation en DIH a lieu six fois par an pour le personnel militaire en Russie.

CARTE D'IMAGES 3

Homme au pouce en l'air

Cet homme s'appelle Milan Martić. Il a fait ce geste le 21 Mai 2002 lors de son arrivée au tribunal où il devait être jugé pour crimes de guerre à La Haye. Martić est l'ancien chef des rebelles serbes en Croatie. Il a été condamné à 35 ans de prison le 12 Juin 2007 pour les crimes de guerre commis en Croatie.

L'Homme à la chemise blanche dans un restaurant

L'homme au fond à gauche est Josef Mengele. Mengele était médecin militaire au camp de concentration nazi d'Auschwitz-Birkenau pendant la Seconde Guerre Mondiale où, entre autres, il a réalisé des expériences sur des prisonniers. Il s'est enfui en Amérique du Sud, où il est mort en 1979.

1E. Situations réelles



Sujets de recherche possibles

Ce dossier comporte des sujets de recherche pour aider les élèves à remettre en question les préjugés sur les différents rôles des personnes en temps de guerre.

Il y a aussi une carte mondiale, pour suggérer d'autres conflits à rechercher, concernant le recrutement d'enfants dans les groupes armés, et les violations possibles d'autres principes du DIH.

Enfants Soldats

- Carte mondiale des enfants soldats dans le monde – les pays et territoires concernés
- Les soldats mineurs qui ont menti à propos de leur âge pour participer aux combats pendant la Première Guerre Mondiale
- Selon les reportages, Johnny et Luther Htoo, jumeaux de douze ans, auraient formé, en 1997, le groupe séparatiste du Karen National Union (KNU) qui s'appelait L'Armée de Dieu. À cette époque, la KNU luttait pour obtenir l'indépendance de la Birmanie (ou Myanmar). L'accès au groupe par des gens de l'extérieur était limité, mais selon les témoins, un grand nombre de soldats du groupe avait à peine quitté l'adolescence.

1E. Situations réelles



Prisonniers de guerre

- La Voie ferrée Siam-Birmanie entre Bangkok, la Thaïlande et la Birmanie (ou Myanmar) a été construite pendant la Seconde Guerre Mondiale pour soutenir les forces japonaises pendant leur campagne en Birmanie. Les Japonais ont utilisé le travail forcé pour construire la voie ferrée, et environ 180.000 civils autochtones et 60.000 prisonniers de guerre (c'est-à-dire soldats emprisonnés français, britanniques, américains et australiens qui avaient combattu les Japonais pendant la Seconde Guerre Mondiale) ont été forcés d'y travailler. Parmi eux, environ 90.000 civils et 16.000 prisonniers alliés sont morts – principalement à cause de maladie, de malnutrition et d'épuisement.
- En janvier 1991, pendant l'Opération « tempête du désert » en Irak, l'avion de John Nichol et John Peters a été abattu en territoire irakien. Les deux hommes ont été capturés par les forces armées irakiennes, qui les ont exposés à la télévision. John Nichol a lu un message en fixant la caméra, mais le contenu ainsi que la grammaire incorrecte suggéraient qu'il lisait sous la contrainte, et son visage gonflé et défiguré suggérait qu'il avait subi un traitement violent.

1F. Charte des Principes de la Guerre



PHRASES INTRODUCTIVES

Des suggestions de phrases introductives pour la Charte de la classe :

Pendant une guerre ou un conflit armé :

- Les soldats ne doivent pas...
- Les soldats doivent...
- Les civils ne doivent pas être...
- Les enfants ne doivent pas être...
- Les blessés doivent être...
- Les prisonniers de guerre doivent être...

Exemples de clauses

« Toute partie au conflit doit respecter ceux qui ne participent pas au conflit et les traiter avec humanité ».

« Toute partie au conflit doit s'assurer que les enfants reçoivent une protection spéciale. Il est interdit de forcer les enfants à combattre. Si les enfants ont été séparés de leurs parents pendant un conflit, ils doivent être pris en charge et les autorités doivent essayer de les réunir avec leurs familles ».

« Les soldats ne doivent pas attaquer les soldats de l'opposition s'ils sont blessés et ne peuvent plus combattre. Les soldats blessés doivent être traités avec respect et ont droit aux soins médicaux ».

2A. Carte d'images 1



Attaquer ou protéger ?



David Rutter



British Red Cross

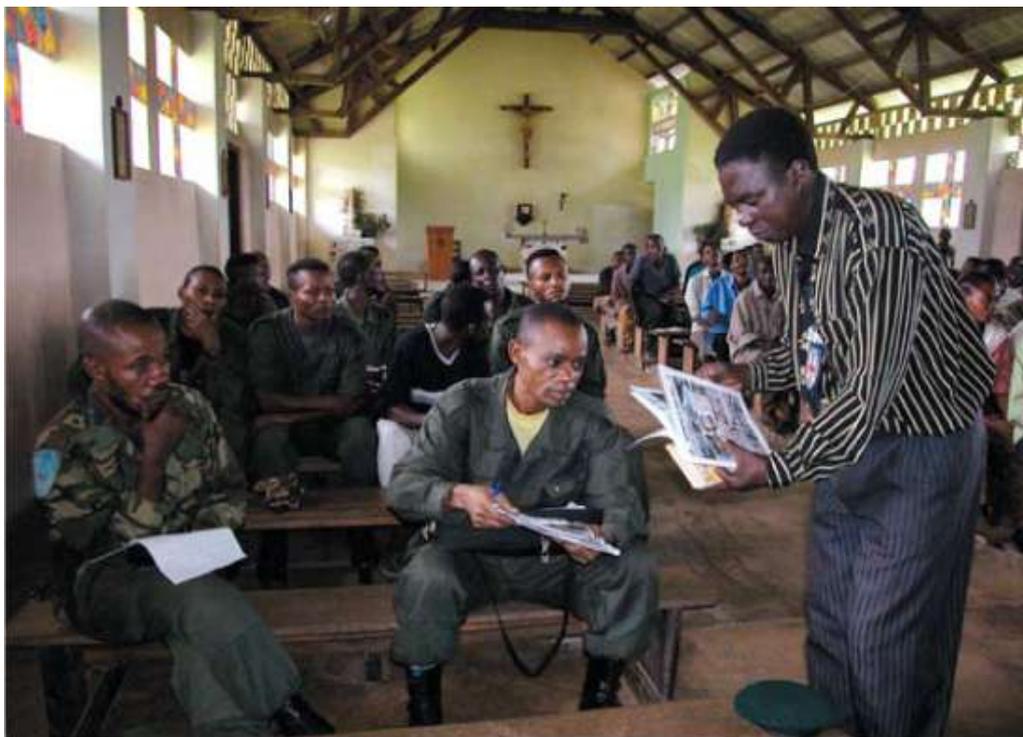
2A. Carte d'images 2



Attaquer ou protéger ?



Thierry Gassman, ICRC (1994)



ICRC

2B. Questions introductives



2B. Questions introductives

Que pensez-vous de cette infrastructure/ce lieu en général ?

- Que pensez-vous que ce soit ?
- A qui appartient-il ?
- A votre avis, qu'elle est l'usage de ce bien ? ?
- A qui bénéficie ce lieu ?

Que pensez-vous de cette infrastructure/ce lieu en temps de conflit ?

- A qui appartient-il ?
- Quel emploi a-t-il ?
- Selon vous, devrait-il être l'objet d'une attaque ?
- Dans quelles circonstances les forces armées l'attaqueraient-elles ?
- Est-ce que votre réponse changerait selon son emploi et les personnes qui l'utilisent ?
- A votre avis, quelle serait la différence ? Par exemple :
 - > Est-ce que les forces armées peuvent l'attaquer ?
 - > Y a-t-il des limites aux moyens employés pour l'attaquer ?

2C. Informations Complémentaires



CARTE D'IMAGES 1

Centre de communication satellite

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant cette infrastructure :
 - > on l'utilise pour transmettre l'actualité, la météo et l'information sur la circulation routière
 - > on l'utilise pour envoyer des messages militaires aux commandants sur le terrain
 - > on l'utilise pour inciter la population à tuer les membres d'une autre tribu
- Est-ce que votre opinion de la structure change en fonction du scénario ?
- La traiteriez-vous de manière différente en fonction des circonstances ?
- De quelle façon la traiteriez-vous ? Par exemple :
 - > Seriez-vous autorisé à l'attaquer ?
 - > Y a-t-il des limites aux moyens employés pour l'attaquer ?

Barrage

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant cette structure :
 - > le barrage crée un réservoir qui alimente une ville capitale en eau
 - > le barrage a été sujet à une attaque et l'eau à l'intérieur a été empoisonnée par les forces de l'opposition
 - > le barrage évite l'inondation de routes d'autoroutes
- Est-ce que votre opinion de la structure change en fonction du scénario ?
- La traiteriez-vous de manière différente en fonction des circonstances ?
- De quelle façon la traiteriez-vous ? Par exemple :
 - > Seriez-vous autorisé à l'attaquer ?
 - > Y a-t-il des limites aux moyens employés pour l'attaquer ?

2C. Informations Complémentaires



CARTE D'IMAGES 2

Tentes bleues et vertes

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant ce lieu :
 - > c'est un camp de réfugiés pour les personnes déplacées pendant une guerre civile
 - > c'est un hôpital de campagne où on soigne les civils et soldats blessés
 - > c'est la base militaire d'une armée d'invasion
- Est-ce que votre opinion du lieu change en fonction du scénario ?
- Le traiteriez-vous de manière différente en fonction des circonstances ?
- De quelle façon le traiteriez-vous ? Par exemple :
 - > Seriez-vous autorisé à l'attaquer ?
 - > Y a-t-il des limites aux moyens employés pour l'attaquer ?

Église occupée par des soldats

- Imaginez que vous recevez les informations suivantes concernant ce lieu :
 - > un prêtre utilise l'église pour prêcher la violence contre un groupe ethnique
 - > on l'utilise comme zone neutre pour sensibiliser des soldats au droit international humanitaire
 - > l'armée utilise l'église comme base pour organiser l'évacuation de civils et de soldats d'une région déchirée par la guerre
- Est-ce que votre opinion du lieu change en fonction du scénario ?
- Le traiteriez-vous de manière différente en fonction des circonstances ?
- De quelle façon le traiteriez-vous ? Par exemple :
 - > Seriez-vous autorisé à l'attaquer ?
 - > Y a-t-il des limites aux moyens employés pour l'attaquer ?

2D. Contexte de l'image



CARTE D'IMAGES 1

Satellite de communication

Cette antenne parabolique est sur le toit d'un studio de télévision. Une station de radio ou de télévision abrite des journalistes et des techniciens, et la station peut être utilisée pour transmettre des informations importantes pour la sécurité de la population civile de la région.

Toutefois, si l'antenne est utilisée pour transmettre des informations militaires, elle devient un objectif militaire. Dans ce cas, le principe de précaution doit être respecté et il faut lancer une alerte pour que les civils puissent quitter le lieu avant l'attaque.

Barrage

Cette image montre Kerr Dam, un barrage près de Polson Montana (États-Unis) dans la réserve indienne des Têtes-Plates (Flathead Reservation). Le lac Flathead et la rivière Flathead ont un niveau d'eau très haut et quelques vannes restent ouvertes.

Un barrage est protégé par le DIH comme « installation contenant des forces dangereuses ». Le DIH interdit les attaques contre les structures telles que les barrages et les centrales nucléaires de production d'énergie électrique, à cause de possibles pertes sévères parmi la population civile.

Aucune de ces photographies n'a été prise pendant un conflit, mais les ressources de communication et d'eau sont souvent attaquées pendant les conflits.

CARTE D'IMAGES 2

Tentes bleues et vertes

Un camp à Nyarushishi pour les personnes déplacées par le conflit au Rwanda. Neuf mille civils sont restés ici sous la protection du Comité International de la Croix-Rouge. Plus tard, ils ont été protégés par des troupes françaises qui participaient à l'Opération Turquoise, laquelle visait à établir des zones humanitaires sûres pour les victimes du conflit.

Église occupée par des soldats

Cette image montre des soldats avec des représentants de la Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo. L'église est utilisée comme zone neutre pour sensibiliser les groupes armés à l'importance du DIH.

2E. Situations Réelles



Suggestions pour la recherche

Ce dossier comporte des sujets de recherche pour aider les élèves à avoir un esprit critique vis-à-vis des préjugés qu'ils peuvent avoir sur le rôle des personnes dans les conflits.

Infrastructures de communication

- Pendant la guerre civile au Rwanda, les deux parties ont utilisé la radio pour diffuser leur propagande. Par exemple, le 7 et 8 avril 1994, RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) a diffusé un message pour encourager la population Hutue à tuer la population Tutsie, en les appelant des « cafards » et préconisant leur « élimination ».
- Pendant la guerre du Kosovo, l'OTAN a bombardé le siège de la télévision serbe, affirmant qu'elle a été utilisée pour la propagande militaire.

Les Ressources En Eau

- En 1983, pendant la deuxième guerre sino-japonaise, Chang Kai-Shek a ordonné la destruction des barrages qui endiguaient les flots du Huang He, ou Fleuve Jaune. Par conséquent, une partie de l'armée d'invasion japonaise a été submergée par les flots, ainsi qu'un grand nombre d'habitants chinois des zones inondées.

Lieu de Culte

- L'Église de Nyarubuye, à Rusumo dans l'Est du Rwanda, a été le théâtre d'un massacre notoire pendant le génocide rwandais de 1994. Le 15 et 16 avril 1994, entre 20.000 et 30.000 Tutsis ont été tués lors d'une attaque contre l'église.
Pour plus d'informations sur cet exemple : Global Lines, Module 2, Telling the whole story, Story Pack 3, Story 1 : Pastor Elizaphan Ntakirutimana & Son Dr Gerard Ntakirutimana (<http://www.redcross.org.uk/temp/GlobalspLinespModulesp2.pdf>).

3A. Documents à emporter chez soi



DOCUMENTS A EMPORTER CHEZ SOI POUR L'ETUDE :

Les élèves pourront réunir leurs propres recherches et leurs ressources, sur la base de leurs travaux dans les activités menées en classe et des activités complémentaires, par exemple le glossaire des termes relatifs aux conflits armés et la charte des principes de la guerre.

Pour réviser ce module, la classe pourra se servir des ressources suivantes:

- Glossaire des termes relatifs aux conflits armés : une fois que les élèves auront fini l'activité supplémentaire consistant à créer un glossaire des cours, vous pourrez leur donner une copie des glossaires des autres élèves, ainsi que les extraits utiles des « **Termes utilisés dans le programme EDH** »
<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Glossaire.pdf>
- **Principes du DIH, et Article 3 Commun**
- **Contexte de l'image**
- **Situations Réelles**

ACTIVITÉ 1 DEVOIRS :

Les sujets suivants pourront servir de base pour un projet ou pourront stimuler les élèves à chercher leurs propres exemples :

Cf. **Situations Réelles** :

Exemples du 20^{ème} siècle

Le bombardement de Dresde ou de Coventry pendant la Seconde Guerre Mondiale; l'emploi de femmes kamikazes appartenant aux Tigres Tamouls; le bombardement du siège d'un réseau de télévision d'État serbe à Belgrade pendant la Guerre du Kosovo en 1999.

Exemples historiques

Le Siège de Constantinople pendant les Croisades; le recrutement et l'emploi des Janissaires (recrutements forcés, par exemple les prisonniers de guerre et les enfants capturés); la politique de la terre brûlée, employée dans un grand nombre de conflits, notamment par le Tsar Alexandre I pendant l'invasion de la Russie par Napoléon.

Exemple littéraire

L'emploi de jeunes garçons comme soldats dans le siège de Gondor dans le Seigneur des Anneaux.

Les enseignants participant à ce projet peuvent choisir des exemples de leur propre programme.

3B. Sources pour la Recherche



GLOSSAIRE DES TERMES

Enfant soldat : Un enfant soldat est toute personne de moins de 15 ans participant à un conflit armé, soit dans une guerre internationale, soit dans un conflit interne. Pendant les hostilités, les enfants soldats sont traités comme combattants et, une fois capturés lors d'un conflit armé international, seront traités comme prisonniers de guerre.

Exemple : *Pendant le conflit en République Démocratique du Congo, les seigneurs de la guerre ont souvent recruté des enfants soldats de moins de 15 ans. Certains d'entre eux ont été utilisés comme espions, mais d'autres ont été forcés à participer directement aux batailles. Ils ont également quelquefois dû d'exécuter les ordres leur demandant des actes de violence, comme de tuer les troupes d'opposition et les civils.*

Le recrutement d'enfants âgés de moins de 15 ans est interdit par le Droit International Humanitaire. Un seigneur de guerre en République Démocratique du Congo est actuellement en jugement devant la Cour Pénale Internationale accusé d'avoir, parmi les différents crimes, recruté des enfants soldats.

Ressources pour la recherche

- <http://www.cicr.org/>
- <http://www.ehl.icrc.org/fre.html>
- <http://www.croix-rouge.fr/>
- <http://www.redcross.org.uk/education>

Médias généralistes

- www.lemonde.fr; www.lefigaro.fr; www.l'express.fr; www.liberation.fr
- www.icty.org; www.ictr.org
- Encyclopédies
- Sites web d'organisations qui défendent les Droits de l'Homme, par exemple : Human Rights Watch et Amnesty International. Il est important d'expliquer que les Droits de l'Homme sont une branche distincte du droit international humanitaire, mais ces sites pourront fournir un point de départ utile pour la recherche des violations en conflits.

Il est utile de rappeler aux élèves que les médias et les organisations qui défendent les Droits de l'Homme ont leurs propres intérêts et il est donc important de vérifier les faits avec plusieurs sources.

Allen & Overy LLP et la Croix-Rouge Française n'endossent pas le contenu ou les opinions exprimées sur ces sites et ni Allen & Overy ni la Croix-Rouge Française n'endossent la responsabilité de la précision ou de l'exhaustivité des informations fournies sur ces sites. Les adresses des sites mentionnées ci-dessus sont fournies comme suggestions.

Partie 2:

Les jeunes et la violence : la pression du groupe et la responsabilité individuelle



Résumé du Cours

Préparation

Dans un monde et une société de plus en plus polarisés, les jeunes se trouvent souvent pris dans une spirale de violence : que cela soit en assistant à des violences conjugales ou en appartenant à un gang ; lorsqu'ils habitent dans une société entravée par la guerre territoriale entre vendeurs de drogues ou lorsqu'ils habitent dans un pays déchiré par un conflit ethnique ou religieux.

Dans « Ambiguïtés dans les conflits : Victime ou auteur ? Attaquer ou protéger ? », les élèves auront découvert que le comportement et le traitement d'individus ne correspondent pas toujours à ce qu'ils attendaient. Par exemple, tandis que certains jeunes sont victimes de la violence, d'autres en sont les auteurs.

Dans ce cours, les élèves exploreront la dynamique sociale et humaine qui peut pousser les jeunes dans un monde de violence. Ils considéreront des concepts tels que la loyauté à un groupe, la pression du groupe et le désir humain d'appartenance.

Alors que ces sentiments sont naturels, la société a aussi une tendance naturelle à développer des codes de conduite et des manières de contrôler le respect de ces codes.

Ce cours permet aussi aux élèves d'explorer des codes de conduite différents développés par divers groupes de la société : de quelle façon les jeunes apprennent les règles qui s'appliquent à eux ; les conséquences de la désobéissance à ces règles ; si la désobéissance à ces règles de la part des jeunes doit être punie, et si tel est le cas, de quelle manière.

« Ce cours permet aussi aux élèves d'explorer des codes de conduite différents, développés par des groupes de la société. »

Les élèves approfondiront leur compréhension du Droit International Humanitaire (DIH) mentionné dans « Ambiguïtés dans les conflits : Victime ou auteur ? Attaquer ou protéger ? », en découvrant les règles du droit international humanitaire qui s'appliquent aux enfants.

Dans ce cours, les élèves exploreront la dynamique sociale et humaine qui peut pousser les jeunes dans un monde de violence.

Objectifs Pédagogiques

Préparation

A la fin du cours, les élèves comprendront :

- les émotions personnelles, les éléments sociaux et les circonstances qui peuvent motiver les jeunes à utiliser la violence (que ce soit dans leur propre communauté ou lors d'un conflit armé)
- le désir des jeunes d'appartenir à un groupe
- l'impact de la pression du groupe
- les codes explicites et implicites du comportement en groupe et les façons dont ceux-ci sont appliqués
- l'importance de la responsabilité personnelle
- les règles du DIH qui s'appliquent aux enfants dans les conflits.

« Les activités en classe visent à développer les compétences des élèves à argumenter et à présenter leurs idées. »

COMPETENCES

Les élèves développeront leur pensée critique et leur capacité à explorer des points de vue multiples en analysant la perception des enfants et de leurs actes. En comparant des scénarios de leur propre société à des scénarios dans des pays déchirés par la guerre, les élèves développeront leur capacité à se mettre à la place des autres. Ils comprendront aussi qu'un grand nombre de comportements sociaux et humains sont universels, et que, si les circonstances de leur propre vie changeaient, leurs réactions et leur comportement pourraient être similaires à ceux des jeunes dans la rubrique « ressources ».

L'objectif des activités en classe est de développer la pensée critique des élèves et leur capacité à argumenter et à présenter leurs idées. Les activités supplémentaires et la possibilité de créer un projet ont pour but de développer l'analyse, la recherche, l'écriture et la présentation orale.



Information générale : principes juridiques et règles

Préparation

Dans ce contexte, un enfant soldat est un enfant recruté ou utilisé par un groupe armé à un titre quelconque, par exemple comme combattant, cuisinier, porteur, messager, espion, ou à des fins sexuelles.

Le DIH spécifie que les enfants doivent bénéficier d'une certaine protection et interdit le recrutement d'enfants soldats âgés de moins de 15 ans (cf. les détails ci-dessous).

Toutefois, dans un grand nombre de pays, les enfants sont membres d'armées ou de groupes armés. Certains enfants prennent les armes volontairement, et d'autres y sont forcés de par leur situation. Dans la plupart des cas, les seigneurs de guerre recrutent activement les *enfants soldats* pour augmenter leurs troupes, et stratégiquement, pour gagner et conserver le pouvoir.

Pour s'assurer que les enfants ne quittent pas un groupe armé, les officiers ou les soldats plus âgés les obligent à commettre des actes sérieux de violence, à espionner contre leur propre communauté ou même à être l'esclave sexuel d'un officier. Des actions de ce genre rendent très difficile la réintégration dans la société des *enfants soldats* après un conflit.

A la suite de ces problèmes de réintégration, un grand nombre d'anciens *enfants soldats* grandissent en marge de la société et sont par la suite pris dans un cercle vicieux de violence, même après la fin du conflit. Ils pourront aussi souffrir de problèmes psychologiques longtemps après la fin du conflit à cause des événements violents auxquels ils ont assisté ou même participé.

Bien que le recrutement des *enfants soldats* soit interdit, et par conséquent que ces enfants soient considérés comme des victimes des conflits, il est important de déterminer si les *enfants soldats* peuvent aussi commettre des violations du DIH. Et dans ce cas, est-ce que les *enfants soldats*, comme les autres combattants, ont une *responsabilité* individuelle pour ces violations ?

Peut-on juger les enfants soldats pour crimes de guerre ?

En pratique, il est peu probable qu'un enfant de moins de 18 ans soit jugé, parce que les procureurs s'intéressent davantage à la personne qui l'a recruté. Ils ont l'obligation de poursuivre ceux qui portent « la responsabilité la plus lourde ».

Certains tribunaux internationaux, tels que la Cour Pénale Internationale, limitent la responsabilité pénale individuelle aux personnes âgées de plus de 18 ans. Cependant, le Tribunal Spécial pour la Sierra Léone a porté l'âge minimum de responsabilité individuelle à 15 ans. Si le tribunal juge une personne âgée de 15 à 18 ans, il doit tenir compte de l'âge, de la vulnérabilité de l'enfant et de la nécessité de faciliter sa réinsertion dans la société.

Les deux traités internationaux cités ci-dessous s'appliquent aux enfants lors des conflits.

Le Protocole Additionnel 1 aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (1977), établit que :

- les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures possibles pour que les enfants de moins de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités
- il est interdit de recruter les enfants âgés de moins de 15 ans pour participer directement aux hostilités
- lors du recrutement des enfants âgés entre 15 et 18 ans, les gouvernements s'efforceront de donner la priorité aux plus âgés.

Le Protocole Additionnel 2 aux Conventions de Genève relatifs à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (1977), qui s'applique aux conflits armés non internationaux (par exemple, les guerres civiles ou les insurrections armées), et interdit :

- le recrutement des enfants âgés de moins de 15 ans
- la participation active des enfants aux hostilités.

RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR ENSEIGNANTS:

<http://www.ehl.icrc.org/images/stories/>

explorations_pdfs/2c_law.pdf

Activité 1

Activités

Discussion en deux parties, en petits groupes, lancée à partir des **photos A La maison** et les **photos A l'étranger** pour explorer la question des jeunes et de la violence dans leur environnement immédiat et dans les conflits formels.



Durée : 45 à 50 minutes.

Divisez la classe en deux : la moitié « à la maison » et la moitié « à l'étranger ». Ensuite, divisez chacune de ces moitiés en sous-groupes de quatre à six élèves.

Pour les groupes

- 1A. Photo *A la maison*(A)
- 1B. Photo *A l'étranger* (A)
- 1C. Mots déclencheurs
- 1D. Questions Clés

PARTIE 1 (10 minutes)

Donnez la **photo (A) A la maison** au groupe « à la maison » et la **photo (A) A l'étranger** au groupe « à l'étranger », ainsi que les **mots déclencheurs** et les **questions clés**. Les photos permettront aux groupes d'explorer les questions de l'amitié, de la camaraderie, de l'appartenance et du sentiment d'identité. Encouragez les élèves à associer les émotions et les comportements évoqués par les images à leurs propres expériences.

Les mots en **gras** indiquent des ressources pour les enseignants, contenues dans ce dossier.

Suggestion!

Les photographies utilisées dans cette activité sont des extraits de photographies plus larges. Si les groupes commencent à explorer les aspects les plus sinistres des comportements en groupe, passez à la deuxième partie de l'activité.



Activité 1

Activités

PARTIE 2 (15 minutes)

Donnez les documents suivants aux groupes « à la maison » et « à l'étranger » :

Groupe « à la maison » : **photo (B) A la maison** et les cartes **Règles et Contrôles**

Groupe « à l'étranger » : **photo (B) A l'étranger** et les cartes **D'Enfant à Enfant Soldat**

Demandez aux élèves de réexaminer leur opinion des photos et d'explorer les aspects les plus inquiétants du comportement en groupe avec les documents complémentaires. Une nouvelle fois, encouragez les élèves à associer leurs conclusions sur les photographies à leurs propres expériences.

Groupes « à la maison »

En examinant **les cartes Règles et Contrôles**, les élèves exploreront : de quelle façon les jeunes apprennent les règles et les codes de conduite qui s'appliquent à eux ; de quelle façon les groupes établissent et contrôlent ces règles ; et de quelle façon les jeunes devraient être punis lors d'une violation de ces règles.

Suggestion!

Tandis que certains élèves auront une expérience directe de la violence et des gangs, d'autres peuvent ne pas comprendre tout de suite que les groupes peuvent favoriser un comportement agressif. Ces élèves pourront étudier les scénarios suivants, qui leur seront plus familiers : le comportement pendant le sport (par exemple, sur le terrain, les groupes de supporters etc.) ou le comportement de bandes ou de groupes d'amis. Dans chaque cas, suggérez aux élèves d'examiner le comportement des membres de ces groupes entre eux, le traitement des « exclus », et de quelle façon ces groupes établissent et contrôlent leurs « règles ». Dans ce contexte, les « règles » peuvent être composées de choses simples comme un code vestimentaire ou d'autres thèmes tels que la loyauté vis-à-vis du groupe.

Groupes « à l'étranger »

En examinant **les cartes D'Enfant à Enfant Soldat**, les élèves exploreront Pourquoi ces jeunes participent aux hostilités. En particulier, la carte sur laquelle des bulles sont représentées permettra aux élèves d'appréhender différentes émotions et circonstances qui pourraient pousser les enfants, volontairement ou involontairement, à prendre les armes ou à participer à un conflit armé d'une autre manière (par exemple, espionner, porter des messages, ou transporter des explosifs). Encouragez les élèves à établir si ces motivations sont nobles ou mal avisées. Avec la carte de questions, les élèves devront explorer les règles imposées aux enfants soldats par les groupes armés et par la société, et la



Pour les groupes

- 2A. Photo *A la maison* (B)
- 2B. Photo *A l'étranger* (B)
- 2C. Cartes *Règles et Contrôles*
- 2D. Cartes *D'Enfant à Enfant Soldat*
- 2E. Contexte de l'image

façon de renforcer ces règles. Ainsi, les élèves devront réfléchir sur la punition des enfants soldats ; à savoir s'ils doivent être punis, et si tel est le cas, de quelle manière.

Activité 1

Activités

PARTIE 3 (20 minutes)

Pour conclure le cours, organisez une séance plénière. Faites circuler des copies additionnelles des documents *A la maison* et *à l'étranger* jusqu'à ce que chaque élève ait une série complète. Un élève de chaque groupe peut résumer les conclusions du groupe ou les questions qu'ils trouvent ambiguës ou controversées.

Suggestion!

Les élèves évoqueront des questions auxquelles ils n'ont pas pu trouver de réponses. Ce cours contient des questions très complexes, il ne se prête pas à des réponses simples. Il est important que les élèves comprennent l'existence de zones grises sans réponses faciles.

Pendant la séance plénière, demandez aux élèves de considérer le questionnaire « A quel âge combattre ? », par exemple par vote à main levée. Comparez les réponses des élèves aux règles du DIH (cf. *Information générale ; principes juridiques et règles, page 4*), et, pour la quatrième question, comparez leur réponses avec la loi française. L'âge minimum requis pour pouvoir s'engager dans n'importe quel corps d'armée qu'il soit de terre, de l'air ou de la marine est de 17 ans et demi. Cependant, il est possible d'effectuer une préparation militaire accessible aux jeunes à partir de 16 ans sous réserve d'une autorisation parentale.

Activité complémentaire optionnelle en classe ou extension

Pendant la séance plénière, chaque groupe peut ajouter quelques principes à la « Charte des principes de la guerre » concernant les enfants dans les conflits. Ces principes pourraient inclure leurs conclusions concernant :

- la participation directe d'un enfant aux hostilités, et si c'est le cas,
- à partir de quel âge un enfant peut participer directement aux hostilités.

(Cf. « *Ambiguïtés dans les conflits : Victime ou auteur ? Attaquer ou protéger ?* » pour des conseils sur cette activité.)



Ressources

Pour les groupes

- 2A. Photo *A la maison* (B)
- 2B. Photo *A l'étranger* (B)
- 2C. Cartes *Règles et Contrôles*
- 2D. Cartes *D'Enfant à Enfant Soldat*
- 2E. Contexte de l'image
- 2F. Questionnaire: « A quel âge combattre ? »

A utiliser en classe

Des feuilles de papier de format A3 à utiliser par les élèves pour exprimer leurs réactions au cours de la séance plénière, ou pour contribuer à la « Charte des principes de la guerre ».

Extensions



Extensions

ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES / SUGGESTIONS DE DEVOIRS

Extension : Glossaire des cours

Les élèves peuvent continuer à travailler sur le glossaire des cours, commencé lors de la partie « *Ambiguïtés dans les conflits : Victime ou auteur ? Attaquer ou protéger ?* ».



Pour les groupes

- 3A. Documents à emporter chez soi
- 3B. « Ça aurait pu être moi... »

Possibilité de lancement d'un projet : « Ça aurait pu être moi... ».

Demandez à chaque élève de choisir un des scénarios « Ça aurait pu être moi... » de catégorie A ou B et demandez-lui de produire un travail qui :

- (A) explore les circonstances et les émotions, ayant poussé les individus décrits dans la rubrique « ressource » à participer directement aux hostilités. Il devra associer ces émotions et ces circonstances à un scénario de conflit dans sa propre vie ; ou
- (B) analyse de quelle façon le comportement et la psychologie décrits dans la ressource sont similaires au comportement et à la psychologie utilisés pour recruter les enfants ou obliger un enfant à rester dans un groupe armé.

Le travail pourrait être écrit (par exemple un article de journal, une lettre à un ami, un poème), un travail artistique (par exemple un collage), ou un projet médiatique. Il pourrait même être un travail qui utilise la musique, la danse, ou une autre forme d'art scénique. Le choix du moyen d'expression dépend des compétences et des intérêts de l'élève, et pourrait être utilisé pour présenter les résultats du travail sur les expériences personnelles d'une façon unique et anonyme.

Exemples

La ressource sur le harcèlement pourrait servir de base pour explorer les tactiques employées par les seigneurs de guerre pour contraindre les enfants soldats à utiliser la violence. Un témoignage d'un enfant soldat qui a utilisé la violence pour protéger ou venger sa famille pourrait être associé à un scénario dans lequel la famille ou les amis de l'élève ont été menacés ou intimidés.

Les élèves ne doivent pas obligatoirement chercher un scénario de leur vie qui a entraîné une situation de violence. Les élèves peuvent choisir un scénario potentiel de conflit et explorer les émotions qu'ils ont éprouvées et la force de caractère nécessaire pour résister à une réponse violente ou pour résister à la pression du groupe.

Partie 2: Ressources



PLANNING DU COURS

Pour l'enseignant

Plan du cours
Principes

ACTIVITE 1, PARTIE 1

Pour les groupes

- 1A. Photo *A la maison* (A)
- 1B. Photo *A l'étranger* (A)
- 1C. Mots déclencheurs
- 1D. Questions - interrogations ?

ACTIVITE 1, PARTIE 2

Pour les groupes

- 2A. Photo *A la maison* (B)
- 2B. Photo *A l'étranger* (B)
- 2C. Cartes *Règles et Contrôles*
- 2D. Cartes *D'Enfant à Enfant Soldat*
- 2E. Contexte de l'image

ACTIVITE 1, PARTIE 3

Pour les groupes

- 1A. Photo *A la maison* (A)
- 1B. Photo *A l'étranger* (A)
- 1C. Mots déclencheurs
- 2A. Photo *A la maison* (B)
- 2B. Photo *A l'étranger* (B)
- 2C. Cartes *Règles et Contrôles*
- 2D. Cartes *D'Enfant à Enfant Soldat*
- 2F. Questionnaire : « A quel âge combattre ? »

RESSOURCES POUR L'ELARGISSEMENT

Pour l'enseignant et les élèves

- 3A. Documents à emporter chez soi
- 3B. « Ça aurait pu être moi... »

Plan du cours



5 minutes

Introduction : divisez la classe en groupes de 4 à 6 élèves et donnez les instructions et les documents nécessaires à l'activité de chaque groupe.

Première Partie

10 minutes

Discussion en groupes des **photos Chez nous (A)** et **A l'étranger (A)** à l'aide des **Questions clés** et des **Mots déclencheurs**.

Deuxième Partie

15 minutes

Les groupes « chez nous » considèrent la **photo Chez nous (B)** en fonction des **cartes Règles et contrôles 1 et 2**

Les groupes « à l'étranger » considèrent la **photo A l'étranger (B)** en fonction des **cartes D'Enfant à enfant soldat 1 et 2**

Troisième Partie

15 minutes

Chaque groupe exprime ses réactions dans une discussion de classe lancée sur la base du **questionnaire « A quel âge combattre ? »** et des remarques de l'enseignant

Activité complémentaire : chaque groupe suggère un principe pour la « Charte des principes de la guerre ».

Principes



PROTOCOLE I ADDITIONNEL AUX CONVENTIONS DE GENEVE RELATIF A LA PROTECTION DES VICTIMES DES CONFLITS ARMES INTERNATIONAUX (1977)

- les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures possibles pour que les enfants de moins de 15 ans ne participent pas directement aux hostilités
- il est interdit de recruter les enfants âgés de moins de 15 ans à participer directement aux hostilités
- lors du recrutement des enfants âgés entre 15 et 18 ans, les gouvernements s'efforceront de donner la priorité aux plus âgés.

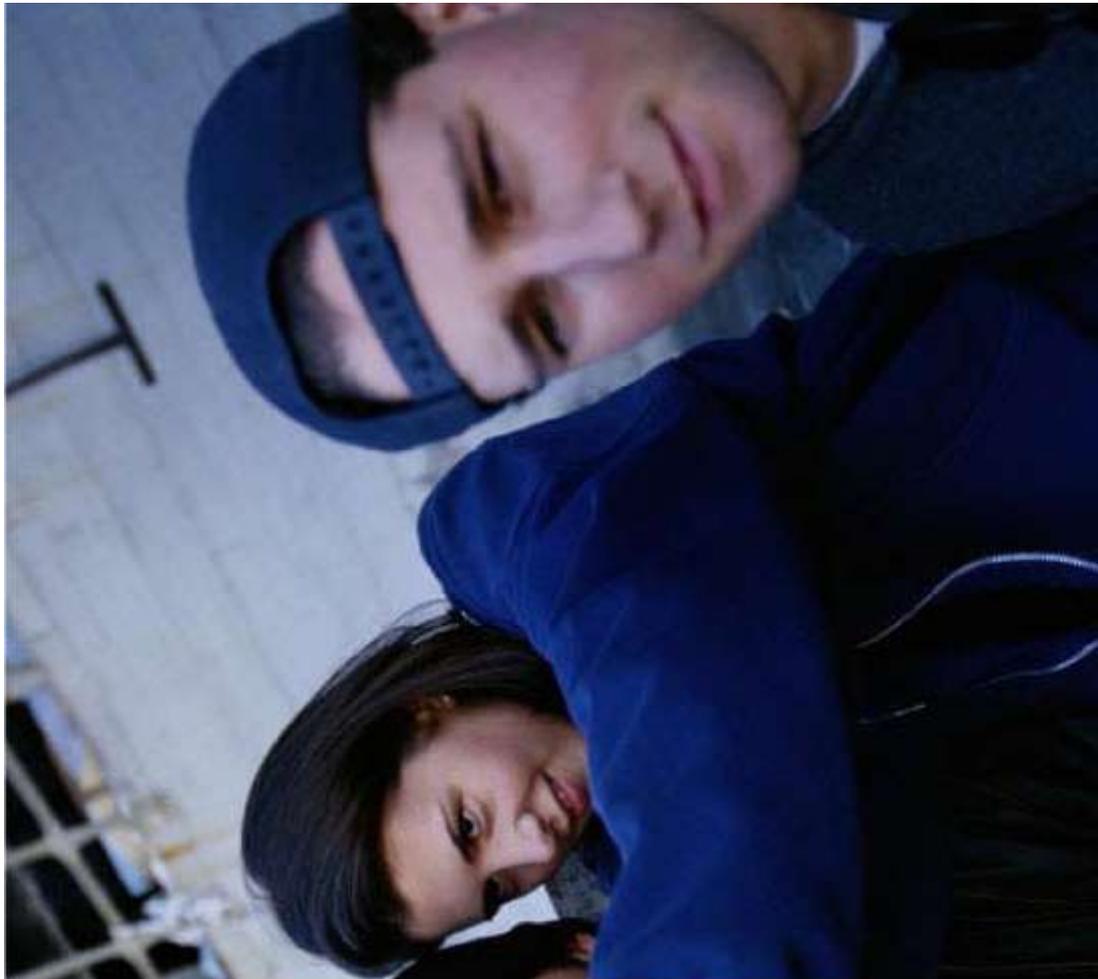
Ces principes s'appliquent aux conflits armés internationaux

PROTOCOLE II ADDITIONNEL AUX CONVENTIONS DE GENEVE RELATIF A LA PROTECTION DES VICTIMES DES CONFLITS ARMES NON INTERNATIONAUX

- le recrutement des enfants âgés de moins de 15 ans est interdit
- la participation active aux hostilités de la part des enfants est interdite.

Ces principes s'appliquent aux conflits armés non internationaux (par exemple, les guerres civiles).

1A. Photo *A la maison* (A)



Doug Menuez

1B. Photo A l'étranger (A)

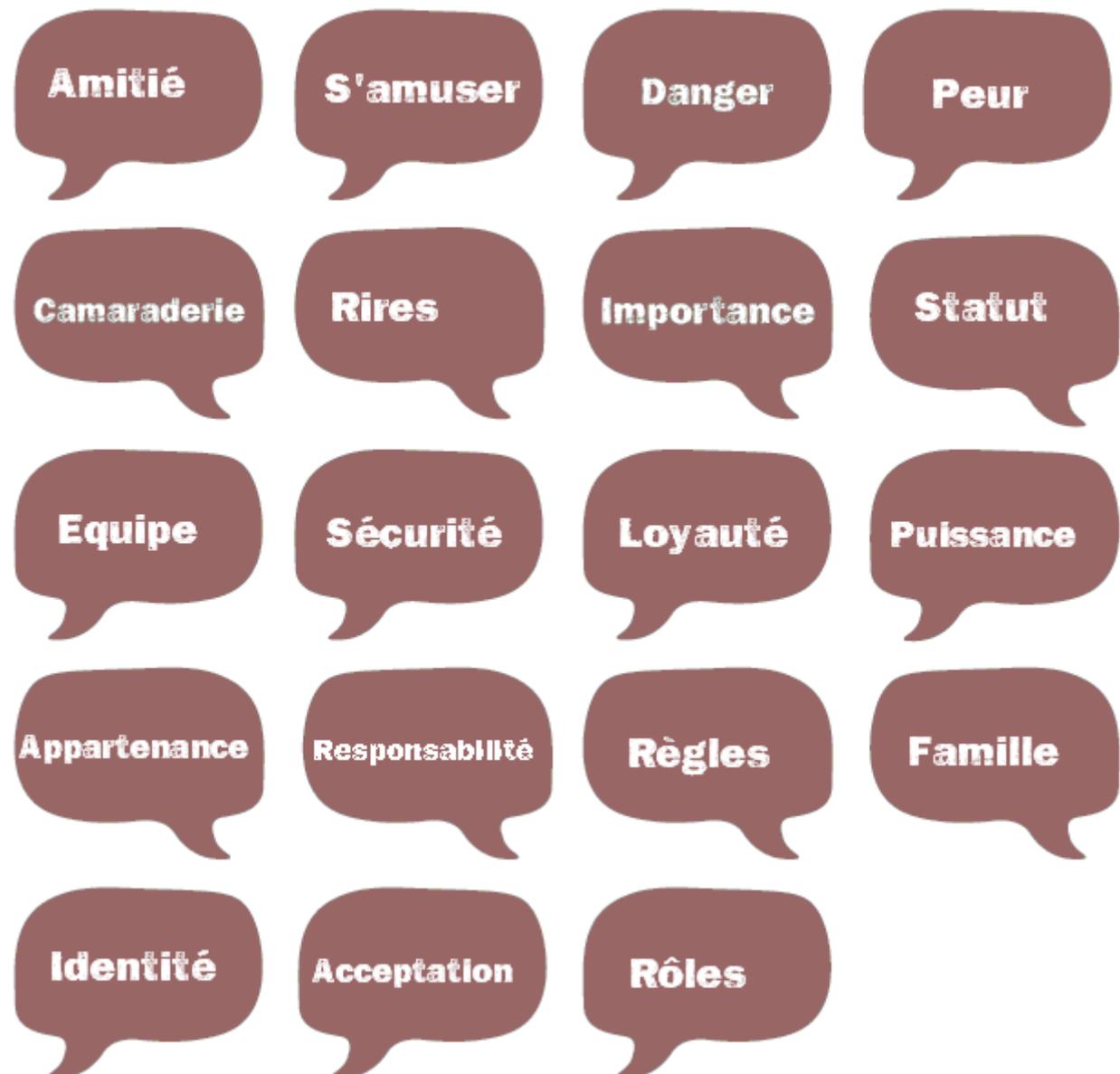


CIRC/SPAULL, John

1C. Mots déclencheurs



A votre avis, quels concepts suggère la photographie ?



1D. Questions - Interrogations



QUESTIONS OUVERTES :

- Quels types de groupes existent pour les jeunes?
- A quels groupes appartenez-vous? Par exemple, votre classe scolaire, une équipe de foot, une chorale, un groupe de rock...
- Quelles émotions ressentez-vous en appartenant à un groupe ?
- Est-ce que la pression des pairs vous pousse à devenir membre d'un groupe?
- Est-ce que la pression du groupe vous fait vous comporter d'une manière différente ?
- Préférez-vous être en groupe ou seul?

FINISSEZ CETTE PHRASE...

- J'aime appartenir à un groupe parce qu'il me fait me sentir... mais parfois je n'aime pas appartenir à ce groupe parce que...

2A. Photo *A la maison* (B)



Doug Menuez

2B. Photo A l'étranger (B)



CIRC/SPAULL, John

2C. Carte *Règles et Contrôles* (1)



QUESTIONS OUVERTES :

- Que pensez-vous de ce groupe maintenant ?
- Combien de mots parmi ceux que vous avez sélectionnés s'appliquent à l'image entière ?
- Pourquoi avez-vous fait ces changements par rapport à la liste de mots sélectionnés auparavant ?

LE COMPORTEMENT EN GROUPE

- A votre avis, à quel âge est-ce que les jeunes apprennent les règles et les codes de conduite de leur groupe/société ?
- Comment les groupes et les sociétés établissent-ils ces règles ?
- Comment les groupes et les sociétés renforcent-ils ces règles ? Quels moyens ont-ils ?
- Si un jeune ne respecte pas ces règles, comment devrait-il être puni ou corrigé par la société ou par le groupe ?

2C. Carte Règles et Contrôles (2)



Famille	Ecole	Equipe	Société
Compréhension	Casier Judiciaire	Punition	Lois
Honte	Enfermement	Alarme	Renvoi
Peines	Peur	Codes de Conduite	Règles
Respect	Détention	Amendes	

Vous pouvez ajouter des phrases ou des mots qui vous semblent appropriés.

2D. Carte *D'Enfant à Enfant Soldat* (1)

QUESTIONS OUVERTES :

- Que pensez-vous de ce groupe maintenant?
- Pourquoi est-ce qu'un enfant utiliserait la violence dans une situation de conflit?
- Dans quelles circonstances est-ce que l'utilisation de la violence par un enfant dans une situation de conflit serait justifiée ?
- A quel moment est-ce qu'un « enfant qui utilise la violence » devient un « enfant soldat »?
- A quel âge est-ce qu'un enfant devient adulte ?
- A votre avis, est-ce que les enfants devraient être autorisés à combattre ?
- A quel âge est-ce que les enfants devraient être autorisés à combattre ?
- Quelles règles s'appliquent aux enfants soldats (par exemple, les règles du groupe armé, les lois du pays et/ou le droit international) ?
- A votre avis, comment est-ce que les groupes armés/la société établissent leur règles ?
- Est-ce que les groupes armés et les sociétés renforcent ces règles ? Quels moyens ont-ils ?
- Est-ce que la société devrait punir les enfants soldats qui ne respectent pas ces règles ? Si c'est le cas, de quelle façon ? Sinon, comment est-ce que les sociétés réagissent-elles face aux enfants soldats ?

2D. Carte *D'Enfant à Enfant Soldat* (2)



2E. Contexte de l'image



PHOTO A LA MAISON

Dans cette photo, un des garçons enseigne à la fille comment utiliser une arme à feu. L'image fait partie d'une collection de photographies de Doug Menez, dans lesquelles apparaissent ces trois jeunes traînant autour d'une voie ferrée abandonnée et jouant avec une arme à feu.

PHOTO A L'ETRANGER

Cette photographie montre des combattants du Front Révolutionnaire Uni (RUF) en Sierra Leone en 1996. Pendant le conflit, de nombreux enfants ont été enlevés dans leurs villages et forcés à combattre. Ils ont souvent été drogués afin d'anesthésier leurs émotions et de leur donner l'envie de combattre. Ces enfants soldats ont pu tuer ou mutiler des civils, être utilisés pour enlever des mines et faire face aux blessures et à la mort. En 2002, la fin de la guerre a été déclarée et les enfants ont commencé à rentrer chez eux. Cependant, ils n'ont pas toujours été accueillis chaleureusement et ils se sont trouvés face à de nombreux problèmes. Un grand nombre de ces jeunes reçoit maintenant de l'aide dans le programme « Child Advocacy » et dans le Centre de Réhabilitation de la Croix-Rouge (des centres pour le soutien et la réhabilitation des ex-enfants soldats). reçoit l'aide du programme de la Croix-Rouge en faveur des enfants : plaidoyer et réhabilitation. La Croix-Rouge de Sierra Leone aide actuellement 1.200 enfants touchés par la guerre avec, entre autres :

- l'aide à gérer leur traumatisme avec une aide psychosociale et des activités organisées
- la réinsertion dans la société en fournissant une éducation et une formation, leur permettant d'acquérir leur indépendance, un revenu des ménages plus important, et de meilleures conditions de vie.

Pour lire les histoires des enfants en Sierra Leone, voyez :

<http://www.redcross.ch/mag/mag/index-fr.php?id=17>

2F. A quel âge combattre?



QUESTIONNAIRE:

A votre avis, est-ce que les enfants devraient être autorisés à combattre ?

A votre avis, doit-il y avoir un âge minimum pour les jeunes qui veulent :

- s'engager dans les forces armées ?
- participer directement aux combats ?

Est-ce qu'un jeune âgé de moins de l'âge minimum devrait être autorisé à participer volontairement aux combats ?

Connaissez-vous les lois en France qui s'appliquent aux jeunes qui veulent s'engager dans l'armée ?

3A. Documents à emporter chez soi

DOCUMENTS POUR LES ELEVES A EMPORTER CHEZ SOI

Les élèves pourront réunir leurs propres recherches et leurs ressources, à la suite de leurs travaux dans les activités de classe et des approfondissements, par exemple le glossaire des termes relatifs aux conflits armés et la charte des principes de la guerre.

Pour résumer ce module, la classe pourra se servir des ressources suivantes :

Glossaire des cours, cf. :

« *Ambiguïtés dans les conflits – Victime or auteur? Attaquer ou protéger?* »

Principes du DIH, cf. :

« *Ambiguïtés dans les conflits – Victime or auteur? Attaquer ou protéger?* »

Le résumé suivant du DIH concernant les enfants dans les conflits:

<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf> (page 45).

3B. « Ça aurait pu être moi »



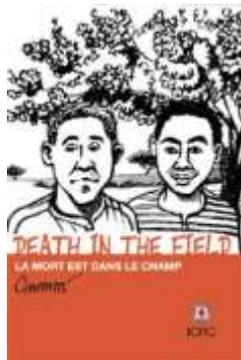
SOURCES POUR LA RECHERCHE

Les matériaux « Je ne veux pas y retourner » et « Des voix d'enfants soldats »

A télécharger sur le site web de EDH (*Exploration 2C : Les enfants soldats*).

Les ressources comportent des vidéos auxquelles les élèves peuvent accéder à l'école ou dans les bibliothèques municipales.

<http://www.ehl.icrc.org/images/resources/pdf/otherlanguages/french/Module2.pdf>



La mort est dans le champ : Le dessinateur Patrick Chappatte s'est rendu au Sud-Liban en février 2009, deux ans et demi après le conflit entre Israël et le Liban. Dans un documentaire animé, il décrit comment la population de cette région vit sous la menace des armes à sous-munitions.

<http://www.icrc.org/fre/resources/documents/film/01079-a-death-in-the-field-film-2011.htm>



Les enfants dans la guerre - spot vidéo : Ce spot vidéo évoque les souffrances endurées par les enfants en temps de guerre et rappelle que la loi exige qu'ils soient protégés et que leurs droits soient respectés. <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/film/children-video150808.htm>



Enfants-soldats : la loi dit non ! Ce film a pour but de montrer que, dans le monde entier, il ne devrait plus y avoir d'enfants-soldats. Je voudrais que partout où il y a la guerre, ils se rendent compte, en regardant ce film, de quelle manière nous, les enfants, avons été détruits. Tamba, un ancien enfant-soldat Tamba et d'autres anciens enfants-soldats lancent un message: les enfants ne devraient pas être recrutés dans les forces armées ni dans les groupes armés et ils ne devraient pas participer aux hostilités.

<http://www.icrc.org/fre/resources/documents/film/f00790-a.htm>



République démocratique du Congo : les enfants perdus de Goma - SERIE "VU DU TERRAIN".

Dans le chaos de la guerre, adultes et enfants sont souvent séparés. Dans l'Est de la République démocratique du Congo, région ravagée par des décennies de guerre, des centaines d'enfants manquent à l'appel ou ont été séparés de leur famille. Shukuru, 17 ans, n'a pas vu ses parents depuis 8 mois. Avec l'aide du CICR, il a enfin repris contact avec une partie de sa famille.

<http://www.icrc.org/fre/resources/documents/audiovisuals/video/01031v-congo-kinshasa-lost-children-goma-video-2010.htm>

Allen & Overy LLP et la Croix-Rouge Française n'endossent pas le contenu ou les opinions exprimées sur ces sites et ni Allen & Overy ni la Croix-Rouge Française n'endossent la responsabilité de la précision ou de l'exhaustivité des informations fournies sur ces sites. Les adresses des sites mentionnées ci-dessus sont fournies comme suggestions.